



**SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHE
Rochefort-sur-Nenon**

**REUNIONS CE - DP - CHSCT
Septembre 2018
La CGT vous informe**

ACTIVITE DU CE

Nous vous rappelons que le CE ne peut en aucun cas rembourser une activité sportive, culturelle... directement au salarié. De plus, toute demande d'aide à la culture et aux sports sans copie de la licence ou validation du permis de chasse, carte de pêche ou attestation de l'association certifiant que le prix payé est le prix pour être membre de l'association et non le prix pour régler la licence, ne peut être remboursée. N'oubliez pas de signer votre attestation.

SECURITE ET SANTE DES SALARIES SUR LA BASE

Le nouveau directeur ne pense qu'à servir au mieux les PDV **au détriment de la sécurité et de la santé des salariés et des clients des PDV**. En 37 ans d'existences, il n'y a jamais eu de palettes d'eau à l'extérieur de l'entrepôt (500 palettes encore à fin septembre !).

De plus au mois d'août, 17 salariés ont travaillé deux semaines consécutives sans repos !

Nous avons vraiment un directeur irresponsable.

Qui aurait été responsable si une de ces 17 personnes avaient causé un accident grave ?

Salariés avant d'accepter de travailler sans repos pensez à votre santé et à votre responsabilité en cas d'accident !

La CGT demande l'embauche des intérimaires et CDD en CDI afin de réduire le fort taux de précarité (+26 % à fin août !)

La CGT dénonce **que plusieurs AT notamment de l'encadrement n'aient pas été déclarés** alors que par exemple une personne a été transportée par les pompiers ! Si la direction refuse de faire votre déclaration d'accident de travail, rapprochez vous d'un élu ou vous pouvez le déclarer de vous-même à la CPAM.

La CGT demande à la direction de présenter des plans d'actions pour éviter les AT trop nombreux chez les jeunes, chez les femmes et chez les intérimaires (à fin août, 8 AT déclarés chez les intérimaires avec plus d'un jour d'arrêt contre 10 AT pour les CDD, CDI !)

INTERESSEMENT

A fin août, nous sommes loin des 8.75 %, nous avons seulement 4.70 % ! Une dizaine de bases ont un taux supérieur, pourquoi pas Rochefort ? Nous sommes déjà sûr de perdre 2 % du coût colis local qui ne sera pas atteint en fin d'année.

Suite au courrier du Directeur Général, **la CGT se propose de renvoyer tous les courriers du personnel mécontent qui attend autres choses que des remerciements. La CGT joindra un courrier stipulant vos attentes : meilleurs salaires, demande de prime exceptionnelle, complément d'intéressement pour les conditions de travail difficiles dues à la canicule... Vous pouvez écrire vos attentes sur le courrier.**

Merci de redonner votre courrier à un élu, si vous l'avez jeté rapprochez-vous d'un élu CGT !



PSE APPROS ET CARISTES

Le CE se félicite qu'avec l'aide du CCE, d'autres CE et CHSCT dont celui de Rochefort, d'avoir réussi à limiter les suppressions de postes de caristes sur les bases frais (soit 78 postes de sauvés) et d'avoir convaincu la direction de l'utilité d'ouvrir des négociations avec les syndicats dans le cadre des restructurations à venir notamment pour le PTL 4 dont Rochefort fera certainement partie.

Les membres du CE déplorent que **le poste de correspondant frais (au cas où aucun Appro de St Dié ne postule) ne soit pas proposé à un Appro de Rochefort pour un emploi sur Rochefort en vue de la future base mixte comme écrit dans le rapport Sécafi du 17 juillet 2018 et non contredit par la direction lors du CHSCT.**

La direction prévoit le remplacement du correspondant en partie par le SPDV, le CE demande de ne pas surcharger un service déjà surbooké.

La direction refuse à s'engager à ce qu'un cariste laissant son poste suite aux critères d'ordre, soit prioritaire en cas de nouveau poste vacant. Cela est déplorable !

Les élus du CE ont émis un avis défavorable car de nombreux salariés vont encore perdre leur emploi notamment 4 Appros sur Rochefort sans que l'entreprise ne démontre par ces projets l'amélioration de sa compétitivité économique future. Pour rappel, aucun projet mis en œuvre n'a atteint les objectifs économiques visés.

FORMATION

Vu le peu de formations faites : **que 1149.50 heures sur 9076 heures budgétées**, les élus CGT ont donné un avis défavorable au plan de formation réalisé à fin juin. **La CGT demande que la direction exécute à minima le plan de formation budgété.**

Vue la transformation de l'entreprise, la formation ne doit pas être liée uniquement aux projets de l'entreprise et la direction ne doit pas choisir les formés, ce sont les salariés qui doivent choisir leur formation. Par contre, pour les emplois en voie de disparition, il est du devoir de la direction de proposer des formations au personnel concerné afin de les élever en compétences pour pouvoir se reclasser en interne ou en externe. Une commission formation aura lieu en octobre, si vous avez des questions sur vos projets de formation, rapprochez-vous des élus CGT.

Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h et soutient les revendications des salariés

NOUS EXIGEONS

- ***La baisse des productivités et de meilleures conditions de travail***
- ***LE RESPECT DES REPOS ET DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE***
- ***Une forte augmentation des salaires***
- ***Une prime exceptionnelle à tous les salariés***
- ***Le respect du droit de grève***
- ***Le maintien de tous les emplois sur Rochefort***
- ***Le respect de la loi, des accords, des plans d'actions...***
- ***La suppression du travail du samedi.***
- ***Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire.....***

Retrouvez ce tract du 27 septembre 2018 sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>

